



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/30  
2 mars 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quarante-huitième réunion  
Montréal, 3 – 7 avril 2006

**PROPOSITION DE PROJET : REPUBLIQUE DOMINICAINE**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Elimination

- Plan d'élimination finale des substances de l'Annexe A (Groupe I) : PNUD  
(deuxième tranche)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET (PROJETS PLURIANNUELS)  
PAYS : REPUBLIQUE DOMINICAINE**

**TITRE DU PROJET****AGENCE BILATERALE/AGENCE D'EXECUTION**

Plan d'élimination finale des substances de l'Annexe A (Groupe I) : (deuxième tranche)	PNUD
--	------

**TITRES DES SOUS-PROJETS**

a) Programme visant les permis d'autorisation	PNUD
b) Programme visant les climatiseurs d'automobile	PNUD
c) Programme visant la réfrigération domestique et la formation complémentaire d'agents des douanes	PNUD
d) Programme visant la réfrigération commerciale	PNUD
e) Assistance technique afin d'éviter d'utiliser du CTC et du 1,1,1-trichloroéthane dans le secteur des solvants	PNUD
f) Unité de surveillance	PNUD

<b>AGENCE NATIONALE DE COORDINATION :</b>	Unité nationale de l'ozone , Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
---	--

**DERNIERES DONNEES DECLAREES SUR LA CONSOMMATION DE SAO MENTIONNEES DANS LE PROJET**

**A : DONNEES RELATIVES A L'ARTICLE 7 (tonnes PAO, 2004 en date du 24 février 2006)**

CFC-11	6,71	CFC-115 (faisant partie du R502)	2,51
CFC-12	301,14		

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2004 en date 3 mars 2005)**

SAO	Réf.	SAO	Réf.
CFC-11	6,71	CFC-115	2,51
CFC-12	301,14		

<b>Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)</b>	
--	--

**PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS :** Financement total : 430 000 \$US - Élimination totale : 171,00 tonnes PAO

<b>DONNÉES RELATIVES AU PROJET</b>		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
CFC (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal	539,80	269,90	269,90	81,00	81,00	81,00	0,00	1 322,60
	Consommation maximum pour l'année	311,20	269,50	252,00	81,00	81,00	53,00	0,00	1 048,10
	Élimination annuelle des projets en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Élimination annuelle nouvellement ciblée	41,30	17,90	171,00	0,00	28,00	53,00	0,00	311,20
	Élimination annuelle non financée								
<b>CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER</b>		41,30	17,90	171,00	0,00	28,00	53,00	0,00	311,20
Consommation totale de SAO nouvellement ciblée (HCFC)									
<b>Coûts du projet (\$US) :</b>									
Financement pour l'agence principale : PNUD			500,000	400,000	400,000	211,600	200,000	0	1,711,600
<b>Financement total du projet</b>			500,000	400,000	400,000	211,600	200,000	0	1,711,600
<b>Coûts d'appui (\$US)</b>									
Coûts d'appui pour l'agence principale : PNUD			37,500	30,000	30,000	15,870	15,000	0	128,370
<b>Total des coûts d'appui (\$US)</b>			37,500	30,000	30,000	15,870	15,000	0	128,370
<b>COUT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATERAL (\$US)</b>			537,500	430,000	430,000	227,470	215,000	0	1 839,970
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg)									5,5

**DEMANDE DE FINANCEMENT: Approbation du financement pour la deuxième tranche (2006) (comme ci-dessus)**

<b>RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT</b>	<b>Approbation globale</b>
--------------------------------------	----------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République dominicaine, le PNUD a présenté à la 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif une demande pour la deuxième tranche du plan d'élimination finale pour les substances de l'Annexe A (Groupe I). Le plan d'élimination de la République dominicaine a été approuvé à la 45<sup>e</sup> réunion. Le plan mènera à l'élimination finale des CFC au pays d'ici 2010 et aidera le gouvernement de la République dominicaine à respecter en 2007 ses objectifs de conformité en matière de consommation de CFC. La demande pour la deuxième tranche du plan d'élimination se chiffre à 400 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 30 000 \$US.

2. Le plan d'élimination finale des substances de l'Annexe A (Groupe I) a été approuvé en avril 2005 à la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le financement total approuvé en principe s'est élevé à 1 711 600 \$US plus des frais d'appui de 128 370 \$US. La mise en oeuvre de ce plan d'élimination aide le gouvernement de la République dominicaine à respecter ses obligations envers le Protocole de Montréal, y compris l'élimination totale des CFC d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Pour réaliser ces objectifs, une série d'activités d'investissement ou ne portant pas sur des investissements, d'assistance technique et de renforcement de la capacité seront, et sont, mises en oeuvre par la République dominicaine avec l'aide du PNUD. Le programme annuel 2005 de mise en oeuvre de ce plan d'élimination a été approuvé comme première tranche en vertu de ce plan, et les fonds afférents ont été décaissés à la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

3. Le PNUD a présenté, au nom de la République dominicaine, les données préliminaires de consommation pour 2005, qui indiquent une consommation de 217,82 tonnes PAO, inférieure à la consommation maximale admissible pour 2005 selon le plan d'élimination de 269,9 tonnes PAO. La consommation semble avoir poursuivi la tendance à la baisse indiquée en 2004, mais il n'est pas encore possible de présenter les données finales de consommation pour 2005.

4. Le pays a entrepris la vérification de la consommation en 2004, bien que la conclusion de l'accord entre la République dominicaine et le Comité exécutif n'ait eu lieu qu'en 2005 et qu'une vérification des données de 2004 ne soit donc pas obligatoire. Le résumé des observations de la vérification a suggéré des améliorations possibles à la coopération avec les douanes, lesquelles seront incluses dans la mise en oeuvre du plan de 2006.

5. Le PNUD a déclaré un faible niveau d'activité de mise en oeuvre en 2005. Des treize objectifs établis pour 2005, seulement cinq ont été réalisés, et aucun décaissement n'a eu lieu. Des activités sont prévues en 2006, en particulier la formation en douanes, la formation de techniciens en même temps qu'un programme de système d'autorisation, et une activité de récupération et de recyclage.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

### OBSERVATIONS

6. Le Secrétariat a pris note du faible niveau d'activité de mise en oeuvre en 2005. Le PNUD a expliqué que les retards étaient attribuables à l'installation de la structure institutionnelle et des questions administratives au pays. Le PNUD a de plus informé le

Secrétariat que des mesures seront prises en 2006, et qu'une attention spéciale sera apportée et que de l'assistance sera fournie afin de terminer rapidement le projet. Noter qu'au cours de la première année d'un plan d'élimination, il survient souvent des retards de ce type. Grâce à la priorité promise par le PNUD et à l'indication que les chiffres de 2005 en matière de consommation sont déjà de 34 tonnes inférieurs à l'objectif de 2006, il est probable que ces retards pourrait fort bien être compensés au cours des douze prochains mois.

7. Le Secrétariat a discuté avec le PNUD de certaines questions, notamment des objectifs en matière de formation des techniciens, des activités reliées aux douanes, et de l'achat d'équipement de récupération et de recyclage. En ce qui concerne ce dernier, le Secrétariat a souligné les résultats mitigés des programmes de récupération et de recyclage, et le fait que l'accord entre la République dominicaine et le Comité exécutif contenait dans le paragraphe 8 b) une clause qui précisait que le programme de récupération et de recyclage pour le secteur de l'entretien en réfrigération serait mis en oeuvre par étapes de manière à ce que les ressources restantes puissent être réaffectées à d'autres activités d'élimination, comme de la formation supplémentaire ou l'achat d'outils d'entretien, si les objectifs visés ne se réalisaient pas. Le PNUD a convenu de modifier leurs activités d'achat par rapport au plan initial présenté. Le Secrétariat a informé le PNUD qu'en cas de conflit, la réalisation de la condition susmentionnée de l'accord devrait avoir priorité sur l'utilisation opportune du financement fourni.

8. La vérification des données de consommation de 2004 pourrait ne pas être entièrement examinée, car seulement un court résumé des résultats de la vérification des objectifs de consommation nationale a été présenté. Puisque le pays n'est pas tenu de fournir quelque vérification que ce soit pour sa consommation en 2004 car elle est antérieure à l'accord, le Secrétariat n'a pas insisté sur la présentation d'autres données, en particulier étant donné l'indication fournie par les données de consommation préliminaires de 2005 à l'effet que les CFC sont substantiellement en cours de réduction. Dans la formulation du plan annuel de 2006, on a tenu compte des résultats en rapport avec la coopération entre l'Unité nationale de l'ozone et les autorités douanières.

## RECOMMANDATION

9. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la deuxième tranche du plan d'élimination avec les coûts d'appui associés aux niveaux de financement indiqués au tableau ci-dessous :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
	Plan d'élimination finale pour les substances de l'Annexe A (Groupe I) : (deuxième tranche)	400 000	30 000	PNUD